

Parlementaires BRUXELLES-BRABANT WALLON.

PV n°12 Séance du 20.05.2025.

Présents : MM De Greef, De Roy, Dujardin, Gillard, Goossens, Lamy, Monsieur L., Van Wallendael.

Excusé : M. Muylaert F.

Invités : MM. Delchef (pdt. CdA-AWBB), Monsieur O. (pdt CP/BBw).

1. Approbation du procès-verbal n°11 de la réunion du 22.04.2025.

Après lecture le P.V. est approuvé.

2. Correspondance.

La correspondance IN et OUT est parcourue.

2.1. Frais de déplacements – Demande de clarification. (Royal IV Brussels 1423).

M Delchef rappelle le tarif kilométrique (TTA) applicable aux arbitres (0,40 €) et celui repris erronément dans le TTA à l'article PC 73 (0,35 €).

3. Suivi des points traités lors des dernières réunions.

3.1. Age minimum des coachs. Exclusions/Remplacements de coachs. (PC 33bis).

Nécessité d'un texte pour uniformiser la gestion des exclusions de coachs.

Nous proposons, en compétitions Jeunes, le remplacement du coach exclu par le délégué adulte, pour éviter de désigner un capitaine mineur (code de jeu FIBA).

3.2. Homologation des terrains. Compétitions provinciales et Jeunes.

Le CDA, sollicité par le groupement, a communiqué ce qui suit :

« La Présidente du département Championnat et le Directeur général travaillent actuellement à l'élaboration d'un nouveau dossier d'homologation, ainsi qu'aux adaptations statutaires requises dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle formule d'homologation. »

3.3. PC89. Qualification du joueur d'âge.

La Commission législative et le CdA-AWBB proposent des modifications en vue de l'AG-AWBB de juin 2025, elles seront examinées lors de notre réunion préparatoire du 11 juin 2025.

3.4. Règlement 3x3.

La Commission législative attend les suggestions et particulièrement pour la partie juridique.

4. Tour de la province.

4.1. Subsides Région de Bruxelles-Capitale. Blocages administratifs.

• Analyse des incohérences dans le système d'octroi de subsides.

• Constat des difficultés pour justifier les aides.

• Nécessité de trouver d'autres sources de financement pour les clubs.

Que faire ?

4.2. Assemblée provinciale des clubs du 27 mai 2025 à Nivelles.

A la demande du président du Comité provincial, les points suivants sont abordés :

4.2.1. Les règles de calculs entre le PC1- PA32 – PA43. Uniformisation.

En vue d'une simplification, le CP/BBw nous interpelle concernant l'élaboration des listes concernant :

- Le recrutement des arbitres et des ayants droit (PC1).
- La représentation des clubs (PA32).
- Le nombre de voix auquel chacun des clubs représentés a droit (PA43).

4.2.2. Nous examinons les documents publiés.

• Demande d'explications concernant les votes spéciaux :

PF15 Compensation. Frais de championnat.

• Finances : ajout du tableau des amendes.

- Calendrier U8.
Un avis sera demandé clubs concernant la forme de compétitions : les tournois sont longs pour des enfants de cette catégorie
 - Tournoi ou championnat. Ce sera examiné par le CP
 - Nécessité d'établir un calendrier publié sur Big Captain
- Application du PC89 pour les règlements des Coupes provinciales.
- Application du PA42. Absence aux Assemblées provinciales.
Uniquement amende en BBw, pas de caisse de compensation...
Adapter PA42 ? (peu clair)

4.3. PA75quater. Constitution d'équipes régionales de jeunes par plusieurs clubs.
Rappel du principe dont la nouveauté : bi-provinces. Echange de vues.

5. Examen des rapports des différents départements fédéraux et régionaux.

- 5.1. Inscriptions aux compétitions des Jeunes régionaux.
Etat des lieux.
Nous souhaitons connaître les motivations des dérogations accordées par rapport au maximum d'équipes admises dans chaque catégorie.

6. Divers.

- 6.1. Dossier Vincent Stavaux (M. J-P. Delchef).
Le Pdt de l'AWBB nous informe des mesures prises par le Conseil d'administration concernant la protection de l'intégrité physique et morale des membres mineurs de l'AWBB. Une information sera communiquée lors de chaque Assemblée provinciale. Un projet transversal sur la protection de l'intégrité physique et morale des membres mineurs de l'AWBB est actuellement à l'étude au sein du Conseil d'administration.
Dans un premier temps, une communication digitale sera remise en place afin de rappeler et de rendre visibles l'ensemble des dispositifs existants en matière de lutte contre la discrimination, le harcèlement et toute forme d'abus.

Prochaine réunion le mercredi 11 juin 2025.

Y. Van Wallendael /Y. Lamy.
Président/secrétaire